

Procédure manquements majeurs :

Tolérance zéro qui implique un retrait immédiat

Quoi?

- Geste de violence physique
- Port d'objets dangereux
- Vol
- Geste/parole à caractère sexuel
- Langage vulgaire/violent
- Vandalisme
- Intimidation (voir définition agenda)
- Humiliation
- Sites Internet inacceptables (à caractère sexuel, violence etc.)
- Menace/provocation
- Mauvais usage d'appareil électronique

La procédure

1

On indique à l'élève que son comportement n'est pas toléré à l'école et l'élève est retiré avec surveillance.

2

Analyse de la situation et recherche d'informations

3

Remplir la fiche de manquement majeur

4.1 Interventions possibles durant les heures de classe :

- Retrait supplémentaire à la récréation
- Retrait au coin calme
- Réparation / réflexion
- Rencontre avec la direction ou le/la responsable du dossier code de vie (accompagné ou non des parents)
- Appel aux parents
- Possibilité que les parents viennent chercher leur enfant
- Suspension interne / externe
- Si suspendu à l'interne, possibilité d'être suspendu du service de garde

4.2 Interventions possibles au service de garde :

- Retrait de l'activité en cours (coin calme, rez-de-chaussée)
- Réparation / réflexion
- Rencontre avec la direction ou le/la responsable du dossier code de vie (accompagné ou non des parents)
- Appel aux parents
- Possibilité que les parents viennent chercher leur enfant
- Suspension du service de garde

5

Cas problématique : récidive

Une démarche de recherche de solution (protocole de comportement et système de renforcement) sera mise en place pour l'élève avec l'implication des parents, de la direction et des différents intervenants du milieu